

Bientôt l'envoi des avis 2026 d'impôt sur le revenu



© 2026 Les Echos Publishing

Il y a quelques semaines, vous avez télédéclaré vos revenus de 2025 à l'administration fiscale. Vous allez donc recevoir prochainement votre avis d'impôt 2026. Plus précisément, ce dernier sera mis en ligne automatiquement dans votre espace « Finances publiques » sur impots.gouv.fr entre le 24 et le 31 juillet prochain. En effet, depuis cette année, une option pour la version papier est nécessaire afin de bénéficier d'un envoi postal. Ce dernier devant intervenir entre le 23 juillet et le 28 août 2026.

En pratique : vous disposez déjà des principales informations qui figureront sur cet avis. En effet, vous avez obtenu, en fin de déclaration, ce que l'administration appelle un « avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu », sorte de brouillon de votre futur avis d'imposition.

Si votre avis d'imposition fait ressortir un droit à remboursement, la somme vous sera créditée le 24 ou le 31 juillet 2026. À l'inverse, en cas de solde à payer, il sera prélevé en une seule fois, en l'occurrence le 25 septembre 2026, s'il est inférieur ou égal à 300 €. Mais si le montant restant dû excède 300 €, il fera l'objet de quatre prélèvements d'égal montant, les 25 septembre, 26 octobre, 25 novembre et 28 décembre 2026.

Attention : les éventuelles sommes que vous verserez pour

réglé le solde de votre impôt sur les revenus de 2025 viendront évidemment s'ajouter aux prélèvements à la source que vous continuez d'acquitter, en parallèle, au titre de votre impôt sur les revenus de 2026.

Vérifiez vos coordonnées bancaires

Pensez, sans attendre, à vérifier si le compte bancaire que vous avez désigné à l'administration fiscale pour vos éventuels remboursements ou prélèvements est à jour. Pour cela, vous pouvez vous connecter à votre espace Finances publiques, au service « Prélèvement à la source », à la rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires ». En cas de changement, un code à usage unique vous sera envoyé par sms ou par courriel afin de valider l'opération. Au préalable, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail renseignés dans votre espace sécurisé doivent donc également être vérifiés.

En outre, assurez-vous que le compte bancaire dédié aux prélèvements soit bien alimenté. En cas de rejet du prélèvement, faute de provision suffisante sur le compte, vous devrez régulariser votre situation, en principe, par un paiement en ligne.

Rappel : un défaut ou un retard de paiement du solde de l'impôt sur le revenu peut entraîner une majoration de 10 %.